

Image not found or type unknown



# Gîte rural : les locations classées meublées de tourisme

Fiche pratique publié le **25/03/2014**, vu **485 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Pour mieux exposer votre location ou pour viser une clientèle haut de gamme, vous pouvez opter pour une location classée "meublé de tourisme".**

Les biens concernés sont des hébergements individuels (type villas, appartements, studios). Ils sont destinés à la location de clients de passage, qui les occupent pour la journée, la semaine ou le mois.

[Voir le guide](#)